

Ansprache

des

PRÄSIDENTEN DER EUROPÄISCHEN BEWEGUNG

Professor Dr. Dr. h. c. Walter Hallstein, MdB

zur Eröffnung des

KONGRESSES DER INTERNATIONALEN EUROPÄISCHEN BEWEGUNG

in Bonn am 12. und 13. Mai 1972

AUSZUG

Dieser Kongreß unterscheidet sich in vielem von anderen, verwandten Bemühungen.

Er spricht weniger das Gefühl an als den Verstand und den Willen. Der uralte europäische Traum kann nur Wirklichkeit werden, wenn die harten Tatsachen der Traditionen, der Interessen, der Machtstrukturen, der Ideologien fest und unerschrocken ins Auge gefaßt, analysiert und entweder mit ihrem Gefälle in die Planungen eingebaut oder, soweit das nicht möglich ist, kompensiert oder neutralisiert werden - und wenn ein unbeirrbarer Wille zum europäischen Fortschritt erweckt wird.

Auf diesem Kongreß wird also weniger von den allgemeinen Wahrheiten die Rede sein, über die sich so leicht Einigkeit herstellen läßt: daß ein einheitliches Europa schöner, stärker, reicher, harmonischer und sicherer sein wird als ein geteiltes. Und ebensowenig sollen wir uns den behaglichen Freizeitluxus von dogmatischen Kontroversen leisten. Wir werden uns vielmehr bemühen, so konkret wie möglich zu sein.

Den Details wollen wir also nicht aus dem Weg gehen, in denen bekanntlich der Teufel ist. Es ist höchste Zeit, vor dem europäischen Bürger und mit ihm über die praktischen Arbeitsthemen der europäischen Politik zu sprechen. Er soll ja bald - so hoffen wir - in einen europäischen Wahlkampf gestellt werden, damit er sich nicht länger als Objekt oder gar als Opfer dieser Politik empfindet, sondern darauf vorbereitet wird, an der Souveränität über die europäische Aktion teilzuhaben.

Dieser Gedanke erklärt eine weitere Besonderheit dieses Kongresses. Er ist von langer Hand vorbereitet worden. Er ist die dritte und letzte Phase eines breit angelegten internationalen und nationalen Gesprächs. Zunächst haben Gruppen hervorragender Sachverständigen aus den Ländern der erweiterten Gemeinschaft die Fragen formuliert, die sich auf den einzelnen Gebieten der Europapolitik stellen und damit die Optionen definiert, die es zu vollziehen gilt. Sodann ist darüber teils in internationalen Veranstaltungen der Europäischen Bewegung, teils in den nationalen Bereichen diskutiert worden. Die Ergebnisse sind - ohne Bindung der Berichterstatter - in den Berichten mit verarbeitet, die Ihnen allen heute in den Sektionen vorliegen.

Um in der knappen Zeit ein Maximum an Ertrag zu erzielen, haben wir vier Sektionen gebildet. Sie sind unabhängig voneinander, in ihren Beratungen und in den Entschlüssen, mit denen sie diese beenden. Es handelt sich also hier, wenn Sie das Bild erlauben, um eine "Konföderation" von vier Kongressen. Die Plenarsitzung am Ende wird in einer politischen Erklärung die große gemeinsame Linie präzisieren.

Diese Willensbekundungen sind das normale Aktionsmittel unserer Europäischen Bewegung, der nichtamtlichen, fast das ganze demokratische Europa umspannenden Organisation, die von Anfang an anfeuernd und kritisch die europäische Einigungspolitik begleitet hat und sie fördern will. Diesmal wollen wir damit zu einem Prozeß der Verbesserungen und der Verstärkung der europäischen Strukturen beitragen, den die Verantwortlichen in den Regierungen und den Organen der Gemeinschaft seit einiger Zeit betreiben, besonders seit der Haager Gipfelkonferenz von 1969, unter dem Druck des wachsenden Gewichts der Gemeinschaft und der gewaltigen Zunahme ihrer Aufgaben. Noch verlaufen diese Bemühungen in getrennten Geleisen.

Erstens hat die Gemeinschaft eigene Einnahmen erhalten - im wesentlichen aus den Zoll- und Abschöpfungseinnahmen an ihrer Außengrenze -, und dabei ist eine neuartige fortschrittliche Beteiligung des Europäischen Parlaments am Haushaltsverfahren beschlossen worden. Bei dieser Gelegenheit hat sich die Kommission verpflichtet, Vorschläge zur weiteren Stärkung des Europäischen Parlaments zu machen und der Rat hat sich bereiterklärt, diese zu prüfen. Ein Bericht von angesehenen Sachverständigen hat dafür unter Leitung von Professor Vedell soeben Anregungen gegeben.

Zweitens hat die Kommission Anfang 1971 bei der ersten Ingangsetzung der Wirtschafts- und Währungsunion angekündigt, daß sie Anfang 1973 einen Bericht über die Verteilung der Verantwortung zwischen den Organen der Gemeinschaft und der Mitgliedstaaten auf den einschlägigen Gebieten vorlegen werde.

Drittens sieht der Luxemburger Bericht über die Koordination der Außenpolitik vor, daß die Außenminister den Staats- und Regierungschefs der Gemeinschaftsstaaten einen zweiten Bericht darüber erstatten werden, "wie am besten Fortschritte in der politischen Einigung erzielt werden können".

Viertens schließlich sind die Erörterungen über die Direktwahl zum Europäischen Parlament nach einem Stillstand von mehr als einem Jahrzehnt wieder inganggekommen, nicht zuletzt dank den Initiativen in fast allen Mitgliedstaaten, direkte Wahlen durch die nationale Gesetzgebung einzuführen.

Was in diesen vier Kanälen fließt, sollte bald in ein gemeinsames Bett münden und so zu einer Strömung werden, die stark genug ist, um die grundsätzliche und allgemeine Notwendigkeit einer Stärkung der Europäischen Gemeinschaft für jeden erkennbar und überzeugend zu machen.

Der Augenblick dafür ist deshalb besonders günstig, weil man sich überall in unserer Gemeinschaft zu einer neuen Gipfelkonferenz rüstet. Sich bei diesen Vorbereitungen zu Gehör zu bringen, entspricht dem legitimen Auftrag der Europäischen Bewegung, die ungebundene europäische *volonté générale* zu artikulieren.

Was die Substanz unseres Gegenstandes betrifft - die Orientierung der Europapolitik der kommenden Jahre - so will ich die Schlußfolgerungen nicht vorwegnehmen, zu denen Sie, meine Damen und Herren, in der Freiheit Ihrer Beratungen kommen werden. Aber ich darf Ihnen wohl kurz mitteilen, mit welchen Erwartungen wir, die Europäische Bewegung, diesen Kongreß veranstalten.

Die Lage der europäischen Einheit, die die Gestalt der Europäischen Gemeinschaft hat, ist nicht schlecht. Aber sie ist auch nicht gut.

Die Zollunion steht. Der gemeinsame Agrarmarkt ist geschaffen und funktioniert, wenn auch unter Mühen. Die Freizügigkeit ist in großem Umfang hergestellt. Für den freien Wettbewerb bestehen die wesentlichen Bedingungen. Nach außen hat die Gemeinschaft eine bedeutende Herabsetzung der Handelsschranken bewirkt. Sie ist ein Attraktionszentrum erster Ordnung geworden. Die Beitritte und die Assoziationen sind Zeugnis davon. Auf der anderen Seite fehlt noch einiges von dem Aufbauprogramm, besonders die gemeinsame Verkehrspolitik und der europäische Kapitalmarkt. Und die Atomgemeinschaft stagniert.

Aber wichtiger als das, was ist, ist das, was wird. Denn die europäische Einheit ist nicht ein statischer, sondern ein dynamischer Tatbestand. Sachbereiche, die in den Verträgen nur im Ansatz oder undeutlich behandelt sind, entwickeln sich zu neuen Schwerpunkten der Gemeinschaftsarbeit: so die Gemeinsamkeit von Wirtschafts- und Währungspolitik, Regional- und Sozialpolitik, Industrie- und Technologiepolitik, Entwicklungspolitik, vielleicht auch eine Politik des Umweltschutzes.

In vielen dieser Bereiche kündigen sich neue, reformerische Motivationen und Wertakzente an, die man im Deutschen gern mit dem unübersetzbaren Begriff der Gesellschaftspolitik belegt und wozu beispielsweise Einkommensverteilung, Humanisierung der Industriearbeit, verbesserte Leistungen im tertiären Bereich, Partizipationen gehören. Die Gemeinschaft ist ferner im Begriff, sich von sechs auf zehn Mitglieder zu erweitern.

Weitere Assoziationen sind zu erwarten. Die außenpolitische (und sicherheitspolitische) Gemeinsamkeit sucht ihre Form. Im Verhältnis zur Außenwelt stellen sich Fragen von Gewicht, ja von Brisanz, sowohl gegenüber den Vereinigten Staaten, die große Vorleistungen zugunsten einer politischen Einheit Europas erbracht haben, deren Verwirklichung sie nunmehr nicht ganz sicher sind, wie gegenüber der Sowjetunion, die nichts an revolutionärem Elan eingebüßt hat und deren grundsätzliche Gegnerschaft zu Gefährdungen der Gemeinschaft auf einer Konferenz über Sicherheit und Zusammenarbeit zu führen droht.

Es ist eine große und reiche Gemeinschaft, die sich diesen Anforderungen und Herausforderungen gegenüber sieht. Aber ihre Verfassung ist ihren künftigen Aufgaben nicht gemäß. Sie lebt nicht einmal nach der Übergangsverfassung, die sie zu einem so spektakulären Start befähigt hat. Ihre wichtigsten Organe - und in ihren Organen lebt die Gemeinschaft - haben sich vielmehr zurückentwickelt in der Richtung einer Diplomatisierung, Gouvernentalisierung, Nationalisierung. Die Folge ist, wie unser Freund Jean Rey einmal gesagt hat, daß die Gemeinschaft in Gefahr ist, unregierbar zu werden. Diese Rückentwicklung muß aber angehalten, wieder umgekehrt, und die richtige Richtung verstärkt werden. Dazu werden auch Vertragsergänzungen notwendig sein, die in unseren Beratungen daher eine große Rolle spielen werden.

Zu den sichersten Gemeinsamkeiten unserer Europäischen Bewegung gehört die föderale Zielvorstellung, d. h. in unserer Gemeinschaft muß Staatsgewalt so zusammengefaßt werden, daß ihre Akte sich unmittelbar an den Bürger richten, ohne daß es einer Übersetzung durch die nationale Gewalt bedarf. Diese Zielvorstellung soll in Etappen verwirklicht werden, deren vorletzte wir uns angewöhnt haben, eine Politische Union zu nennen.

Gemeinsam ist auch unsere Überzeugung, daß jeder Schritt auf diesem Weg an zwei Kriterien gemessen werden muß: der Effizienz und der demokratischen Legitimation - Kriterien, die den unbedingten Vorrang vor jeder dogmatischen Voreingenommenheit haben müssen, so wie man beim Werner-Plan für die Wirtschafts- und Währungsunion in einer geradezu klassischen Weise vorgegangen ist.

An beidem fehlt es in bedenklicher Weise. Die Kommission ringt mit politischer Auszehrung; ihre Initiativrolle verliert infolge des undifferenzierten Einstimmigkeitsprinzips im Ministerrat viel von ihrer Bedeutung. Der Rat hat durch eben diese Einstimmigkeitsregel seine Entscheidungsfähigkeit stark beeinträchtigt. Er nimmt - in seiner Kollegialität und Anonymität absolutistische Züge an; als Organ ist er im Grunde niemanden verantwortlich und nähert sich stark einer diplomatischen Konferenz, die sich auf dem niedrigsten Nenner vergleichen muß. Den Mitgliedern des Parlaments fehlt im 15. Jahr der Gemeinschaft immer noch die vertraglich vorgeschriebene Legitimation durch direkte Wahl von europäischen Bürgern, und immer noch kämpft das Parlament auch um die wesentlichen Legislativkompetenzen. Nur der Gerichtshof entspricht in vollendeter Weise seiner hohen Idee.

Demgegenüber wächst die Bedeutung der Gemeinschaft und ihrer politischen und gesetzgeberischen Handlungen- und Unterlassungen! - von Jahr zu Jahr, von Tag zu Tag nach innen und nach außen.

Die Heilung der Gemeinschaft ist demnach eine elementare Notwendigkeit. Die Diagnose ist nicht schwierig. Für die Therapie scheint nicht die Methode, sondern nur der Konsens zu fehlen. Ihn hervorbringen zu helfen, ist das zentrale Ziel dieses Kongresses.

Noch einmal: Daß Sie dabei mittun wollen, meine Damen und Herren, dafür danke ich Ihnen allen aufrichtig im Namen der Europäischen Bewegung.

Resolution

I. La Communauté doit faire face, dans un très proche avenir, à des évolutions fort importantes

- adhésion de quatre nouveaux membres
- mise en place de l'union économique et monétaire
- conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe
- coopération politique entre les pays membres

II. Dans cette optique, le Mouvement Européen demande les aménagements suivants:

- 1- Les Etats membres sont invités à désigner comme membres de la Commission des hommes politiques ayant un prestige propre dans l'opinion publique de leurs pays respectifs.
- 2- La Commission nommée par les gouvernements devra être confirmée par le Parlement Européen.
- 3- Le Conseil doit se fixer des délais impératifs pour chaque proposition de la Commission
- 4- Le Congrès presse les gouvernements réunis à la Conférence au Sommet d'établir un agenda pour la mise en application de l'art. 138 portant sur les élections directes.
- 5- Au cas où une telle décision ne serait pas prise lors du prochain Sommet, tout Etat peut désigner ses délégués par élection directe au niveau national.
- 6- Au-delà des pouvoirs budgétaires limités résultant du Traité du 22 avril 1970, le Parlement européen devra être doté progressivement d'un pouvoir de ~~co~~-décision dans certains domaines importants, à savoir les règlements de base en matière de politiques communes, de rapprochement de législations, les amendements et compléments aux Traités.
- 7- La coopération en matière de politique étrangère entre les Etats membres doit s'exercer en liaison avec la Communauté: le Président de la Commission doit participer aux réunions des ministres des Affaires Etrangères, le Secrétaire Général de la Commission doit prendre part aux sessions du comité politique, et le Secrétaire Général du Conseil assurant la présidence du Secrétariat politique dont le siège ne peut être qu'à Bruxelles.

Motion

Le Congrès international du Mouvement Européen,
réuni à Bonn les 12 et 13 mai 1972

- RAPPELLE que la libéralisation commerciale réalisée à l'intérieur de la Communauté Européenne postule une harmonisation satisfaisante des politiques des Etats membres. L'expérience des dernières années a mis en relief l'insuffisance d'une telle harmonisation en aggravant les déséquilibres régionaux et sectoriaux. Un progrès décisif dans ce domaine apparaît de plus en plus comme condition irremplaçable pour atteindre les objectifs de progrès social et de développement économique que le Traité de Rome impose à la Communauté et qu'elle est en mesure d'atteindre avec plus d'efficacité que les Etats membres séparément, à condition toutefois que l'intégration du marché ne soit pas abandonnée à un mécanisme purement spontané.

- MET EN EVIDENCE la disproportion entre ces objectifs assignés à l'Union économique et monétaire par le Conseil des Ministres en février 1971, et la solution constamment ajournée des problèmes institutionnels dont dépend leur réalisation, disproportion qui s'est incontestablement manifestée lorsque, face à l'aggravation de la conjoncture monétaire internationale, l'Union elle-même n'a pu empêcher les Etats membres d'adopter des lignes de conduite fort divergentes, au pur détriment des résultats obtenus jusqu'ici au niveau de l'intégration de marché.

- ATTIRE L'ATTENTION sur le caractère temporaire de la solution découlant de l'accord de Washington en décembre dernier. L'inconvertibilité de la monnaie de réserve et la subordination de fait de la création de liquidités internationales aux exigences de la politique économique et monétaire interne américaine est une source évidente d'instabilité du système monétaire international. Pour cette raison, elle est un obstacle sérieux sur la voie de l'union économique et monétaire et elle rend nécessaire que la Communauté contribue à stabiliser le système monétaire international.

- SOULIGNE que les réalisations d'un degré satisfaisant d'harmonisation économique à l'intérieur de la Communauté européenne élargie est de toute façon la condition d'une réelle autonomie monétaire à l'égard des facteurs extérieurs. Cette dernière prendrait une place égale à celle des autres monnaies convertibles, dans le cadre d'un système monétaire international réformé, au sein duquel les droits spéciaux de tirage devraient devenir la forme principale de liquidité internationale.

- SE FELICITE que les décisions prises au cours du mois de mars dernier par le Conseil des Ministres des Finances soient un pas concret vers la création de l'union économique et monétaire, qui souligne une fois de plus la nécessité de progrès parallèles dans les deux domaines et exprime la volonté commune non seulement des pays membres mais aussi des quatre pays candidats, sans préjudice de la coopération avec les pays démocratiques européens qui ne sont pas encore des membres de plein droit. Il craint toutefois que des mesures inadéquates aient été prises pour la coordination des politiques économiques, ce qui pourrait mettre en danger la réalisation effective de l'union.

- RECOMMANDE EN PARTICULIER que le Fonds européen de coopération monétaire dont on a prévu la création, soit doté de moyens et de pouvoirs suffisants pour accomplir ses tâches de façon à pouvoir contribuer activement à une coordination efficace des politiques économiques des Etats membres. Un tel Fonds, qui devrait oeuvrer dans le cadre des directives communautaires, doit être en fait considéré comme l'embryon d'une future banque centrale fédérale. Il importe également d'adopter en temps utile des mesures aptes à surmonter les obstacles fiscaux et légaux qui s'opposent à la création d'un marché européen des capitaux, à régler les mouvements de capitaux destabilisateurs, à assurer une coordination des politiques de bilan des Etats membres et à doter la Communauté de plus grandes ressources pouvant être destinées à des interventions de caractère régional et anti-conjoncturel ainsi que l'amélioration des infrastructures.

- EXPRIME par contre la vive préoccupation que la coordination politique entamée par les décisions récentes du Conseil soit réalisée selon des critères caractérisés par une conscience insuffisante des exigences de transformation structurelle et d'un développement équilibré de l'économie intégrée, tout en rappelant que toute l'expérience communautaire justifie de réelles préoccupations à ce sujet.

- EST D'AVIS qu'un développement territorial équilibré, une politique industrielle active, une amélioration du système des transports, une restructuration de l'agriculture poursuivie à travers une application sans réserve du programme communautaire de réforme structurelle et la réduction des déséquilibres entre les prix communautaires et mondiaux des produits alimentaires sont des éléments essentiels de l'union économique et monétaire et que les progrès dans ce domaine doivent être obtenus par un parallélisme raisonnable vis-à-vis des progrès réalisés dans le secteur monétaire.

- EST CONSCIENT de ce que le développement de la Communauté peut imposer un coût social surtout pour la restructuration nécessaire de l'agriculture et celle non moins urgente de la distribution, ainsi que de la gravité des problèmes régionaux qui se posent comme conséquence de la croissance économique elle-même. Certains de ceux-ci sont à maints égards complémentaires entre eux notamment dans les régions à concentration excessive ou dans celles qui sont intéressées par des mouvements migratoires. D'autres méritent aussi attention dans les régions en déclin ou dans les régions frontalières. Pour ces raisons et pour d'autres, il semble désormais indispensable de situer la coordination à promouvoir dans la Communauté dans le cadre d'une planification des politiques d'intervention économiques et sociales, puisqu'on ne peut raisonnablement s'attendre à ce qu'une solution satisfaisante puisse jaillir uniquement du fonctionnement incontrôlé des mécanismes de marchés. Afin d'éviter les risques économiques d'un dirigisme rigide, il convient cependant que la centralisation nécessaire des décisions de politique économique soit assortie d'une juste mise en valeur des autonomies locales par rapport à tous les problèmes qu'elles peuvent valablement contribuer à résoudre tant au point de vue de la recherche qu'au point de vue opérationnel.

- Dans ce contexte, ATTACHE une importance particulière à l'adoption de mesures capables d'améliorer la qualité de la vie sociale eu égard notamment aux besoins des classes défavorisées. A cette fin, il prône tout spécialement le développement et l'harmonisation des politiques tendant à rendre plus aisée la participation de tous les citoyens aux fruits de la croissance et du bien-être économique.

- SE PRONONCE en faveur d'une conception rigoureusement unitaire des problèmes du développement économique et social de la Communauté en tant que condition essentielle de son renforcement politique. Dans cette optique, il repousse la création de nouvelles structures de caractère inter-gouvernemental qui a été envisagée même dans des domaines qui sont déjà couverts par les dispositions institutionnelles du Traité de Rome. Il réaffirme par contre sa propre conviction que le succès de l'union économique et monétaire demande un renforcement énergique des institutions communes, notamment quant au contrôle qui doit être confié à un parlement européen élu au suffrage universel direct.

Le Congrès du Mouvement Européen réuni à Bonn les 12 et 13 mai 1972 constate qu'il n'a pas été donné suite à la résolution des Chefs d'Etat et de Gouvernement du 2 décembre 1969 à La Haye concernant la politique de la Recherche et de la Technologie;

Il est d'avis qu'une politique générale dans le domaine de la Recherche et de la Technologie doit être menée de concert avec une politique d'union économique et monétaire;

Il attend des Chefs d'Etat et de Gouvernement qu'ils fixent avec clarté les buts de la politique scientifique et technologique et définissent la stratégie pour les atteindre;

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement devront tenir compte des critères suivants:

- 1) la politique de la Recherche et de la Technologie a pour but de diriger les efforts des pouvoirs publics, de la science et de l'économie afin d'humaniser le processus industriel et d'améliorer les conditions de vie de l'homme;
- 2) l'action des pouvoirs publics dans le domaine de la préservation et de l'amélioration des conditions de vie exige un engagement efficace des capacités de recherche existantes en Europe et une concertation croissante dans le sens d'une coordination des programmes et des projets nationaux de Recherche.
- 3) une politique efficace de la Recherche et de la Technologie doit s'imbriquer dans une politique européenne industrielle et contribuer de cette façon à l'amélioration des structures de l'industrie et des marchés en Europe en vue d'une répartition régionale plus équilibrée et face à la concurrence internationale.
- 4) cette politique de la Recherche et de la Technologie suppose une coopération renforcée et systématique des Universités et autres Centres de Recherche dans le domaine de la Recherche fondamentale. Cela implique une participation des hommes de science et de leurs organisations à la préparation des

décisions politiques au niveau européen.

Il propose:

- a) la création, auprès de la Commission de la Communauté Européenne, d'un Office européen d'Information Universitaire;
- b) la création, sous les auspices de la Communauté Européenne, d'une Association européenne pour la Recherche fondamentale appelée à gérer le Fonds européen de la Recherche;
- c) la création d'un Conseil européen de la Science (Wissenschaftsrat) appelé à préparer des projets de développement en matière universitaire et de recherche fondamentale dans une perspective européenne.

Le Congrès estime nécessaire que soit assurée une collaboration étroite avec les Etats européens démocratiques non membres de la Communauté.

Le Congrès du Mouvement Européen, réuni à Bonn, les 12 et 13 mai 1972,

- constate que l'élargissement de la Communauté Européenne donne à celle-ci, par ses dimensions mêmes, une responsabilité accrue dans le monde,

APPELLE les peuples, les instances parlementaires et gouvernementales et, particulièrement les dirigeants de la Conférence au Sommet de la Communauté européenne à définir sans délai une politique extérieure contribuant à l'organisation progressive d'un monde prospère, libre, pacifique et respectueux des droits de l'homme.

CONSIDÈRE comme prioritaire l'adoption d'une politique plus efficace et plus généreuse à l'égard des pays en voie de développement :

DEMANDE à cette fin que la Communauté européenne :

I. - procède, en ce qui concerne les pays en voie de développement, à :

- a) une augmentation substantielle de l'aide actuellement accordée par elle et à la prise en charge progressive par la Communauté de l'ensemble des ressources et de l'ensemble des missions concernant l'aide en développement,
- b) l'élargissement graduel des "préférences généralisées",
- c) l'élimination des préférences qui lui sont accordées par les Etats africains et malgache et du Commonwealth associés,
- d) l'élaboration d'accords mondiaux, afin de stabiliser les marchés des produits de base;

- remplace, par étapes et dans la mesure du possible, le réseau existant d'accords partiels ou préférentiels, avec les pays tiers, par une politique cohérente à l'égard du reste du monde, fondée sur le principe de la non-discrimination;

- II. - aboutisse, en ce qui concerne les pays industrialisés, lors des prochaines négociations multilatérales, à :
- a) la réduction progressive et réciproque des droits de douane sur les principaux produits industriels,
 - b) la suppression des pratiques tendant à fausser la concurrence et l'abolition progressive des barrières non-tarifaires au commerce;
- III.- s'efforce de construire au niveau de la Communauté élargie une politique d'ensemble, notamment économique et monétaire, à l'égard des Etats-Unis, inspirée d'un souci d'indépendance réciproque et de confiance mutuelle;
- IV. - établisse, à l'occasion de la prochaine conférence sur la sécurité et la coopération européennes, d'établir une politique commune de la Communauté élargie s'exprimant d'une seule voix et tendant notamment à l'amélioration des échanges tant économiques qu'humains avec les pays de l'Est;
- V. - entame avec les Etats-Unis et les autres pays industrialisés, y compris éventuellement l'URSS, et, dans un avenir plus lointain, avec la Chine, une collaboration dans la lutte contre la pollution et dans la conservation des ressources et de l'environnement naturels, comprenant l'adoption d'un code de bonne conduite et de protection contre tout pays qui ne le respecterait pas;
- VI. - affirme son intention d'assurer la paix en Europe et de contribuer à la détente et à l'évolution pacifique du monde par la mise en commun progressive, dans le cadre de l'Alliance Atlantique, des moyens de défense européens;

Le Congrès ESTIME qu'il faut éviter de créer dans la Communauté des institutions nouvelles et, au cas où de nouveaux organes administratifs apparaîtraient nécessaires pour définir la politique extérieure de la Communauté élargie, qu'il est essentiel

que ceux-ci soient créés à l'intérieur de la Communauté et travaillent en étroite harmonie avec les organismes communautaires existants en attendant d'aboutir à une autorité politique européenne sous le contrôle du Parlement Européen.

SECTION IV

l'Europe dans le Monde

PROJET DE RESOLUTION RELATIF A LA GRECE

Ce Congrès réaffirme sa foi en la liberté et en les droits fondamentaux de l'homme et lance un appel à tous les gouvernements de la Communauté élargie et aux Autorités Communautaires pour faire tout ce qui est possible pour promouvoir ces libertés dans tous les pays non-démocratiques d'Europe.

En particulier, le Congrès a appris avec une profonde émotion les nouvelles mesures prises par le Gouvernement d'Athènes contre la liberté de jeunes Européens et de dirigeants parmi les plus respectés en Europe;

proteste avec indignation contre une telle politique qui ne peut que nuire gravement aux relations existant entre les peuples libres de l'Europe et le peuple hellénique;

PROJET DE DECLARATION GENERALE DE BONN

1. Depuis le dernier Congrès du Mouvement Européen, des faits nouveaux importants se sont produits. C'est notamment sur ces faits nouveaux et sur leurs conséquences pour l'avenir de l'Europe que le Congrès de 1972 s'est prononcé.

2. Ces faits nouveaux sont en particulier :

1° l'élargissement de la Communauté par l'adhésion de la Grande Bretagne, de l'Irlande, de la NORvège et du Danemark.

2° la crise monétaire qui a révélé la fragilité de la construction économique européenne.

Au point de vue politique

3. Les Européens doivent se réjouir de l'adhésion des quatre nouveaux pays, mais il faut qu'ils soient conscients des conséquences que peut avoir l'élargissement si la politique à suivre n'est pas clairement définie dès maintenant.

4. L'élargissement de la Communauté peut permettre à certains de prétendre que les liens organiques doivent être plus détendus encore qu'ils ne le sont et que la construction d'une véritable Europe politique doit être renvoyée à plus tard.

5. Le fait qu'il soit plus difficile de faire fonctionner les institutions européennes à Dix est une raison de plus pour renforcer et développer ces institutions et pour les démocratiser.

6. Une politique étrangère et une politique de défense communes devront être définies et mises en oeuvre dans le cadre de l'Europe des Dix.

7. L'objectif est une politique intégrée avec un gouvernement des Etats-Unis d'Europe contrôlé par un parlement élu au suffrage universel direct. Les solutions de transition mises en oeuvre en attendant que cet objectif soit atteint doivent être inspirées d'un esprit communautaire. Le vote à la majorité doit être appliqué sans délai. Il est dangereux de créer à l'extérieur des Communautés de nouvelles institutions du type "secrétariat politique".

Au point de vue économique

8. ~~La crise monétaire n'a pas été résolue par l'accord de Washington.~~
(Supprimé) ./. .

~~La solution retenue est précaire et, de plus, révèle la volonté du gouvernement américain de subordonner la solution de la crise mondiale à des exigences de politique intérieure.~~

9. Il faut, pour établir des rapports d'indépendance réciproque et de coopération avec les Etats Unis, réaliser l'union économique et monétaire. Le rapport Werner devra être appliqué pour permettre la création d'une véritable monnaie européenne.
10. Les étapes fixées par le rapport Werner devront être respectées : le "centre de décision pour la politique économique" devra être créé le plus rapidement possible. L'Europe doit prendre ses responsabilités dans la réforme du système monétaire mondial nécessaire au commerce international.
11. Il ne suffira pas de développer l'économie, d'accroître le rythme de la croissance, il faudra tenir compte des problèmes de qualité de vie.
12. La croissance économique n'est pas une fin en soi. Elle est nécessaire mais perd son sens si elle ne s'accompagne pas d'une amélioration des conditions de vie, de la situation sociale et de l'environnement.
13. Une politique de développement équilibré des régions dans le cadre de l'Europe permettra d'obtenir des résultats qu'il n'est pas possible d'obtenir dans le cadre national.
14. L'Europe scientifique et technologique est malade. Il faut définir les objectifs à atteindre, la stratégie à suivre. Il n'est plus possible d'attendre.
15. L'Europe a des devoirs à l'égard des pays en voie de développement. Elle doit accroître son aide et mettre sur pied un système de soutien des cours des principaux produits agricoles en favorisant l'industrialisation de ces pays.

Conférence au Sommet et Conférence sur la Sécurité

16. Avant la Conférence au Sommet, le Mouvement Européen rendra publiques et diffusera aussi largement que possible les recommandations qu'il entend soumettre aux Chefs d'Etat et de Gouvernements.

17. En ce qui concerne la Conférence sur la Sécurité, le Mouvement Européen demande que les Dix pays d'Europe définissent une politique commune et la défendent lors des débats de la Conférence. Le Mouvement Européen insiste pour que la Commission du Marché Commun assiste à la Conférence sur la Sécurité et participe à ses travaux. Aucune des questions concernant la Communauté Economique Européenne ne devra être traitée en l'absence de la Commission.

18. Le Mouvement Européen souhaite que cette Conférence favorise les échanges et la coopération entre la Communauté et les pays de l'Est.

* * *

*

PROJET DE RESOLUTION ANNEXE A LA DECLARATION GENERALE DE BONN

Le Congrès a appris avec une profonde émotion les nouvelles mesures prises par le Gouvernement d'Athènes contre la liberté de jeunes européens et de dirigeants parmi les plus respectés en Europe. Il proteste avec indignation contre une telle politique qui ne peut que nuire gravement aux relations existant entre les peuples libres d'Europe et le peuple hellénique.

À cette occasion, le Mouvement Européen rappelle que la Communauté européenne ne peut être qu'une Communauté de peuples libres. En ce qui concerne l'association ou l'adhésion éventuelles d'autres pays d'Europe, le Mouvement Européen réaffirme sa politique traditionnelle et fait sienne la position officielle prise par la Commission dans son avis au Conseil du 1er octobre 1969, selon lequel les relations de la Communauté avec d'autres pays d'Europe ne sauraient prendre la forme d'une association proprement dite qu'en ce qui concerne ceux de ces pays qui jouissent d'institutions et de régimes comparables à ceux des Etats fondateurs.

PROPOSITION D'AMENDEMENT COMPLEMENTAIRE

=====

En ce qui concerne l'association éventuelle des pays de l'Europe méridionale à la Communauté Européenne, le Mouvement Européen réaffirme sa position traditionnelle et fait sienne la position officielle prise par la Commission dans son avis au Conseil du 1er octobre 1969, selon lequel les relations de la Communauté avec les pays de l'Europe méridionale "ne sauraient prendre la forme d'une association proprement dite qu'en ce qui concerne ceux de ces pays qui jouissent d'institutions et de régimes comparables à ceux des Etats fondateurs".
